

**CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 60'000 DESTINÉ À COUVRIR DES TRAVAUX  
D'ENTRETIEN AU HANGAR DE COMPESIÈRES**

Considérant,

- le crédit d'engagement de CHF 50'000 voté par le Conseil municipal le 8 septembre 2015 (D-1380) et approuvé par le département compétent au terme du délai référendaire, soit le 27 octobre 2015,
- le décompte actuel des travaux s'élevant à CHF 40'000 atteignant presque le crédit brut voté et les travaux indispensables encore à effectuer pour CHF 70'000,
- les travaux de réfection du pignon sud-ouest du hangar, non prévisibles lors du vote du crédit initial, mais qui s'avèrent obligatoires, pour des raisons de sécurité, au vu de la fréquentation de ce bâtiment par l'ensemble de la population à l'occasion des fêtes communales, associatives ou privées,
- l'exposé des motifs,
- l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**À l'unanimité, soit par 15 voix pour :**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 60'000 pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à l'entretien du hangar de Compesières.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 8 septembre 2015.
3. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

Bardonnex, le 21 novembre 2018



Jean-Claude MARCHAND,  
Président